

Accueil et accompagnement

Étudiants en situation de handicap



Sorbonne Université Faculté de médecine - Faculté de sciences

Page

1	Vos interlocuteurs	2
	Structure	2
	Chargé-e d'accueil	2
	Permanences	2
	Modalités d'une 1 ^{re} prise de contact	2
2	Accompagnement pédagogique	3
	Aides humaines	3
	Aides techniques	3
	Organisation au sein de chaque UFR	3
	Modalités d'aménagement des examens	4
	Bibliothèques	4
3	Médecine préventive	5
4	Orientation et insertion professionnelle	5
5	Vie pratique	6
	Accessibilité du cadre bâti et circulation	6
	Transports	6
	Hébergement	8
	Restauration	10
	Accompagnement	10
	Aides financières	11
6	Vie étudiante	13
	Activités associatives et culturelles	13
	Activités physiques et sportives	13
7	Solidarité et sensibilisation	14
8	Politique handicap	14
	Info plus ...	14

Universités & Ecoles

Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Paris 2 - Panthéon-Assas

Paris 3 - Sorbonne Nouvelle

Sorbonne Université, Faculté des Lettres

Paris Descartes

**Sorbonne Université, Faculté de médecine -
Faculté de sciences***

Paris 7 - Paris Diderot

Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis

Paris-Dauphine

Paris 10 - Paris Nanterre

Paris-Sud

Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)

Paris 13

Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)

Versailles St-Quentin-en-Yvelines

Evry-Val-d'Essonne

Cergy-Pontoise

Institut national des langues et civilisations orientales

Conservatoire national des arts et métiers

Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Ecole nationale des chartes

Ecole normale supérieure Cachan (ENS Cachan)

* Les universités de Paris-Sorbonne et Pierre-et-Marie Curie (UPMC) ont fusionné au 1^{er} janvier 2018 pour devenir Sorbonne Université



Sorbonne Université, Faculté de médecine - Faculté de sciences

www.sorbonne-universite.fr

1 Vos interlocuteurs

✓ **Nom et localisation de la structure**

SHSE - Service Handicap Santé Etudiant

Le service se situe sur le Campus Pierre et Marie Curie Barre 22/33, patio niveau Jussieu, Paris 5e.

✓ **Présentation de la structure**

Le Service Handicap Santé Etudiant (SHSE), rattaché à Direction Générale de la Formation et de l'insertion professionnelle de l'université, met en œuvre la réglementation (loi du 11 février 2005 et des chartes Université / Handicap (2007-2012)) qui fixe les obligations des universités en matière d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou ayant un trouble de santé invalidant.

Le SHSE propose aux étudiants un accompagnement personnalisé et confidentiel. C'est également un espace de convivialité et de calme au sein du campus.

Le SHSE leur offre les services suivants :

- l'accueil et l'information,
- une analyse des besoins individualisée, la définition et la mise en place des mesures d'accompagnement quelles que soient la situation et la formation choisie,
- un accompagnement vers l'insertion professionnelle.

En collaboration avec ses partenaires institutionnels et externes, les étudiants en situation de handicap ou ayant un trouble de santé invalidant sont accompagnés par le SHSE tout au long de leur études et pour la recherche de stages.

www.upmc.fr/fr/vie_des_campus/handicap.html

✓ **Nom de la chargée d'accueil**

Contacteur : shse@sorbonne-universite.fr

Téléphone : 01 44 27 46 31 ou 01 44 27 75 15

✓ **Permanences**

Le SHSE est ouvert au public du mardi au vendredi, sans interruption de 9h à 17h

✓ **Modalités d'une première prise de contact**

Le premier contact, qu'il soit à l'initiative d'un lycéen ou d'un étudiant, doit être pris pendant les heures d'ouvertures du SHSE, par mail, par téléphone ou par une visite spontanée.



Sorbonne Université, Faculté de médecine - Faculté de sciences

www.sorbonne-universite.fr

Suite à l'évaluation des besoins par la structure d'accueil, un plan personnalisé d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) est élaboré en concertation avec l'équipe plurielle, notamment le service médical de prévention et de promotion de la santé et les équipes pédagogiques. Ce plan peut comprendre les éléments suivants :

2 Accompagnement pédagogique

✓ **Aides humaines**

L'équipe du SHSE, renforcée d'une quarantaine d'étudiant(e)s recruté(e)s en contrats étudiants et en collaboration avec ses partenaires institutionnels, peut prendre en charge selon les besoins définis dans le Plan d'Accompagnement de l'Etudiant Handicapé (PAEH) :

- une visite du campus,
- de la prise de note,
- des cours de soutien,
- du tutorat pédagogique,
- du tutorat technique : aide à l'utilisation de logiciels spécifiques
- du secrétariat d'examens,
- de l'interprétariat LSF, code LPC

✓ **Aides techniques**

L'université peut proposer :

- l'adaptation des supports pédagogiques (agrandis, braille),
- le prêt ou l'accès en libre-service au matériel de compensation :
 - photocopieuses,
 - télé-agrandisseurs,
 - machines à lire,
 - loupes électroniques,
 - enregistreurs MP3 (prêt possible),
 - ordinateurs portables équipés de logiciels de compensation (prêt possible),
 - calculatrices spécifiques (prêt possible)

Des aménagements de postes de travail peuvent également être proposés (tables réglables, ordinateurs équipés de logiciels adaptés, matériels spécifiques). Tout nouveau besoin émergent peut être étudié par le service.

✓ **Organisation au sein de chaque UFR**

Le Service Handicap Santé Etudiant travaille en collaboration avec des correspondants pédagogiques et administratifs dans chaque département de formation.



Université Paris 6 Pierre et Marie Curie

www.sorbonne-universite.fr

2 Accompagnement pédagogique

✓ Modalités d'aménagement des examens

La mise en place des aménagements pour les épreuves d'examen est prise en charge en totalité par le Service Handicap Santé Etudiant. Ils peuvent concerner toutes formes d'épreuves (écrites, pratiques, orales)

Ces aménagements peuvent impliquer :

- des conditions matérielles particulières
- des aides techniques et humaines
- des majorations du temps imparti (décalage, repos)
- tout autre aménagement nécessaire (salle isolée)
- la conservation des notes pendant cinq ans.

Pour les épreuves de contrôle continu, le SHSE organise et reste à l'appui des départements de formation pour la mise en œuvre, par les équipes enseignantes, des aménagements notifiés dans le Plan d'Accompagnement de l'Etudiant Handicapé.

http://upmc.fr/fr/formations/guide_formations.html

✓ Les bibliothèques

La Bibliothèque Universitaire Pierre et Marie Curie (BUPMC) est constituée de 16 bibliothèques (9 scientifiques et 7 médicales) et compte 13 bibliothèques associées.

Plusieurs bibliothèques sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur, et/ou sont équipées de tables à hauteur réglable. Plusieurs salles de lecture sont équipées de matériels destinés aux personnes en situation de handicap visuel ou cognitif (postes informatiques adaptés, télé-agrandisseurs, machines à lire, loupes électroniques).

Les documents conservés par les bibliothèques sont signalés dans un catalogue en ligne.

Les étudiants handicapés bénéficient de conditions de prêt préférentielles sur demande.

La BUPMC propose également l'accès à de nombreuses ressources en ligne : 13 000 e-books (souvent disponibles en format PDF), ainsi que des revues et bases de données bibliographiques. Les étudiants peuvent y accéder depuis les ordinateurs du campus ou à distance après s'être authentifiés avec leurs identifiants.

Plus d'informations sur : www.jubil.upmc.fr



Sorbonne Université, Faculté de médecine - Faculté de sciences

www.sorbonne-universite.fr

3 Médecine préventive et de promotion de la santé

Une équipe pluridisciplinaire accueille, écoute, informe les étudiants, dans le respect du secret professionnel, et leur propose des consultations gratuites sur rendez-vous. Elle délivre des attestations relatives à la pratique sportive, organise des actions de prévention et de promotion de la santé.

Pour les étudiants handicapés, les médecins de ce service, désignés par la CDAPH, donnent un avis sur les demandes d'aménagements, d'examens et de concours effectuées par l'étudiant. La notification des aménagements est faite par l'autorité administrative sur la base de cet avis médical.

SIUMPPS : Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Pour répondre à toutes les questions de santé des étudiants, il se compose de 2 secrétaires, 8 psychologues et 11 médecins vacataires.

15 rue de l'école de médecine - 75006 PARIS - Métro Odéon

Escalier G - 3ème étage

01 40 51 10 00

siumpps@upmc.fr

www.siumpps.com/medecine_handicap.html

4 Orientation et insertion professionnelle

Le SHSE travaille en étroite collaboration avec le Service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, qui accompagne les étudiants dans la construction de leur projet professionnel, de la première année d'études à l'entrée sur le marché du travail.

SOI : Service Orientation Insertion

Campus Jussieu, 4 place Jussieu - 75005 PARIS

Bat K - 2ème étage

01 44 27 33 66 / 39 70

soi@upmc.fr

Le SHSE met en place avec l'étudiant une aide complémentaire, en collaboration avec le SOI, pour :

- affiner son projet professionnel ou préparer un projet de réorientation,
- rechercher un stage ou trouver un emploi : aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, mise en place d'un suivi au cours du stage, organisation de rencontres avec les entreprises partenaires (BNP-Paribas, Capgemini, EDF, Safran, Thalès)



Sorbonne Université, Faculté de médecine - Faculté de sciences

www.sorbonne-universite.fr

5 Vie pratique

✓ Accessibilité du cadre bâti et circulation

Il est important de se faire connaître auprès de la structure Handicap de l'établissement d'enseignement supérieur avant même l'inscription administrative, afin d'évaluer les conditions d'accès et de circulation dans l'enceinte de l'établissement. Pour les étudiants à mobilité réduite, une visite du site est souhaitable durant le cycle terminal du lycée.

L'Université Pierre et Marie Curie se répartit sur 18 sites, dans 4 régions.

Le SHSE, dans le cadre de son accompagnement individualisé, informe et permet l'accessibilité et la circulation des étudiants.

Le campus de Jussieu est actuellement en travaux. L'accessibilité et la signalétique en sont affectées. Toutefois, le Service Handicap Santé Étudiant diffuse régulièrement aux étudiants inscrits et concernés les plans de circulation sur le campus en fonction de l'évolution des travaux. La grande majorité des locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les étudiants peuvent également disposer d'**emplacements de stationnement réservés sur le campus**. Le SHSE peut mettre à disposition des **badges d'accès ascenseurs** qui peuvent faciliter les déplacements.

En termes d'aménagements spécifiques : Dans certains amphithéâtres, les travées des premiers rangs ont été libérées et équipées afin que les étudiants handicapés moteurs, en fauteuil roulant, puissent prendre place. Les nouveaux ascenseurs sont équipés de porte à ouverture automatique et de touches abaissées en braille. Compte tenu des travaux actuellement en cours, un cheminement spécifique pour les étudiants handicapés a été créé. Les dispositifs d'accompagnement peuvent être mis en place en fonction de chaque situation et, en concertation avec les différents services de l'université.

Info +

L'accès aux lieux publics des personnes aveugles accompagnées de chiens-guides ou d'assistance est défini par le décret n° 2014-362 du 20 mars 2014.

✓ Transports

Le SHSE se situe sur le campus de Jussieu. Les 7 lignes de bus les plus proches (24, 63, 67, 86, 87, 89) sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

Les arrêts de ces lignes pour l'université sont : 24, 63, 89 : arrêt quai St Bernard - 67 : place Jussieu, - 86 - 87 : Bd St Germain ou Institut du Monde Arabe - 89 : Institut du Monde Arabe.

Métro : Lignes 7 et 10 (non accessibles aux personnes en fauteuil)

Le service infomobi.com de la RATP (0810 64 64 64) peut aider pour concevoir des déplacements accessibles par les transports en commun et donne la disponibilité des ascenseurs.

Les étudiants peuvent également disposer si besoin d'emplacements de stationnement réservés sur le campus. Le SHSE leur indique la démarche à effectuer pour pouvoir en faire la demande.



Sorbonne Université, Faculté de médecine - Faculté de sciences

www.sorbonne-universite.fr

5 Vie pratique

■ **Prise en charge d'un service de transport adapté ou d'un véhicule personnel**

Île-de-France Mobilités (anciennement STIF) a mis en place un service spécifique de transport de porte à porte pour les élèves et les étudiants en situation de handicap. Service collectif, il permet le transport groupé d'élèves et d'étudiants dans des véhicules de petite capacité et adaptés à leurs besoins. Le fonctionnement de ce service est défini en fonction des emplois du temps des usagers. Ce service requiert un avis favorable de la CDAPH.

Formulaire de demande de transport à télécharger sur :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/transports-scolaires-adaptes-4/>

■ **Etudiants résidant en Seine-et-Marne (77)**

C'est le Conseil départemental qui organise les transports scolaires des élèves et étudiants handicapés. **Pour connaître les modalités de prise en charge :**

www.seine-et-marne.fr/Solidarite/Handicap/Transport/Le-transport-adapte

■ **Transports en commun : Forfait Améthyste**

Ce forfait annuel est réservé entre autres aux personnes handicapées sous conditions de ressources ou de statut résidant en Île-de-France. Il permet à son bénéficiaire de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport. Il est financé et distribué par les départements d'Île-de-France, qui décident des conditions d'éligibilité et peuvent également demander une participation financière aux bénéficiaires.

Il faut déjà disposer d'une carte Navigo personnalisée (www.navigo.fr). La demande de forfait Améthyste s'effectue ensuite auprès du Département ou du CCAS de la commune de résidence.

Info +

Pour le département de Paris, ce forfait, appelé Navigo Emeraude Améthyste, est réservé aux personnes habitant à Paris depuis au moins 3 ans.

■ **Service de transport collectif adapté : Dispositif PAM**

Il s'agit d'un service de transport spécialisé destiné aux personnes se trouvant dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun ou pour lesquelles cela représente une pénibilité excessive. Ce service met à disposition des véhicules adaptés pour se déplacer en Ile-de-France quel que soit le motif du voyage. Il est proposé dans l'ensemble des départements franciliens.

Chaque département possédant son propre service PAM, il est nécessaire de faire une demande d'adhésion auprès de l'agence dont dépend le domicile du demandeur.

<https://www.vianavigo.com/accessibilite/service-PAM>

Info +

Ce dispositif est destiné aux déplacements en lien avec des activités de loisirs, ou d'ordre professionnel et n'est donc pas un service de transport scolaire.

Sorbonne Université, Faculté de médecine - Faculté de sciences

www.sorbonne-universite.fr

5 Vie pratique

■ VIANAVIGO

Ce service informe les personnes en situation de handicap sur l'accessibilité des transports en commun d'Ile-de-France. Il procure également une aide personnalisée pour concevoir un itinéraire. <https://www.vianavigo.com/accueil>

✓ Hébergement

■ Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

La demande de logement en résidence universitaire (et de bourse d'enseignement supérieur) est gérée par les CROUS et fait l'objet d'un dossier social étudiant, qui est un document unique. Cette demande s'effectue par internet entre le 15 janvier et le 31 mai. Il existe deux types de résidence universitaire :

- les résidences universitaires traditionnelles (chambres en structure collective) ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS - voir aides financières)
- les résidences conventionnées (studios) ouvrant droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL - voir aides financières).

Les étudiants peuvent via le site www.messervices.etudiant.gouv.fr faire une demande de logement (6 vœux sur 3 secteurs et 2 vœux par secteur).

CROUS de Paris

www.crous-paris.fr (service aux étudiants - mission CROUS handicap)

Le CROUS de Paris a une mission handicap dédiée à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé reconnu par la MDPH. Une commission handicap se réunit début juin pour examiner les demandes de logement.

www.crous-paris.fr/aides-sociales/mission-crous-handicap

mission.handicap@crous-paris.fr

Tel : 01.40.51.35.57 (mardi, mercredi et vendredi) - Accueil uniquement sur rendez-vous

Pour un premier contact, envoyer un mail en indiquant l'établissement dans lequel vous souhaitez étudier et votre projet de formation.

→ Des demandes de logements adaptés ou domotisés peuvent également être faites auprès des CROUS de Versailles et de Créteil.

■ Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF)

La fondation propose des résidences étudiantes avec logements domotisés et services d'aide humaine intégrés.

Résidence étudiante adaptée à Paris :

REA Centre Colliard - 4 rue Quatrefages - Paris 5e

➤ Hébergement

- 16 logements conventionnés pour étudiants en situation de handicap
- un service d'aide humaine et d'accompagnement est présent 24h/24, 7j/7

Contact : Corinne Stephan - Tel : 06.34.29.34.19 - rea.colliard@fsef.net

Sorbonne Université, Faculté de médecine - Faculté de sciences

www.sorbonne-universite.fr

5 Vie pratique

› Santé

Le centre Colliard dispose d'un centre de santé (consultations médecine générale et spécialités tiers payant), d'un centre de planification et d'éducation familiale, d'un Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU Pascal) et d'un relais étudiants lycéens.

www.fsef.net/index.php/etablissements/centre-colliard/residence-adaptee-centre-colliard

Autre résidence FSEF en Ile-de-France :

Campus de Nanterre : Sylvie Daigle - Tel : 01.41.20.94.20 - rua.nanterre@fsef.net

Les résidences FSEF : www.fsef.net/index.php/etablissements/residence-pour-etudiants-handicapes

■ Associations de logement étudiant à but non lucratif

Les associations proposent des logements en résidence ou en foyer, à des tarifs (redevances) pouvant être assez contrastés mais se situant dans une moyenne de 450 euros. Il est généralement demandé des droits d'inscription (de 35 à 90 euros) et un dépôt de garantie qui peut être financé grâce à l'avance LOCA-PASS (voir aides financières). Des services, à nouveau assez contrastés (loisirs, culture, restauration) peuvent être proposés selon les structures. Les logements proposés ouvrent droit, le plus souvent, aux aides au logement (APL ou ALS - voir aides financières).

› Association pour le logement des jeunes travailleurs : ALJT

Des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite sont recensés dans chaque résidence. Un dossier unique est à constituer (même lorsque l'on postule pour plusieurs résidences). Tous les logements sont conventionnés APL.

<https://www.aljt.com>

› Association des résidences et foyers de jeunes : ARFJ www.arfj.asso.fr

Les résidences et foyers s'adressent principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. Plus de 2000 lits sont proposés en Ile-de-France (à Paris et dans les Hauts-de-Seine).

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

› Union nationale pour l'habitat des jeunes : UNHAJ www.unhaj.org

Propose des solutions de logement et des services (emploi, info santé, restauration, sorties et loisirs) pour les jeunes de 16 à 30 ans. Il existe en Ile-de-France 27 structures. Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

› Union nationale des maisons d'étudiants : UNME www.unme-asso.com

Hébergement d'étudiants français et étrangers, de 16 à 25 ans, majoritairement des jeunes filles. Une fiche descriptive complète de chaque foyer est donnée.

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.



Sorbonne Université, Faculté de médecine - Faculté de sciences

www.sorbonne-universite.fr

5 Vie pratique

■ Enseignes proposant des résidences étudiantes avec logements adaptés

Ce groupe propose des logements adaptés dans les Yvelines (Montigny-le-Bretonneux), l'Essonne (Massy, Orsay), les Hauts-de-Seine (Boulogne, Châtillon, Courbevoie, Ville d'Avray), la Seine-St-Denis (Aubervilliers, Le Raincy, Neuilly-Plaisance), le Val-de-Marne (Villiers sur Marne), le Val d'Oise (Cergy) et à partir de septembre 2018, en Seine-et-Marne (Noisiel).

Carole Coppolani : ccoppolani@efidis.fr (01 75 77 33 27)

➤ **FAC HABITAT** www.fac-habitat.com

Association proposant des logements en résidence aux étudiants et jeunes de moins de 30 ans. Le site mentionne l'existence de logements pour étudiants à mobilité réduite mais il faut contacter les résidences individuellement pour connaître leurs modalités d'accueil exactes.

✓ **Restauration**

Le restaurant universitaire le plus proche, Cuvier-Jussieu, est situé sur le campus.

Accès : par le campus ou par le 10 rue Cuvier ou encore par le quai St Bernard. Il est accessible aux personnes en fauteuil par le campus (face au restaurant universitaire, passer sous le bâtiment A, contourner le RU vers la rue Cuvier et sonner).

Coût du repas : 2,75 euros

Guichet ouvert tous les jours de 11h30 à 14h

Cafétéria : Sandwiches, salades, boissons ouverte de 8h00 à 16h00.

La liste des autres restaurants universitaires peut être obtenue auprès des services du CROUS. Durant le week-end et les vacances universitaires, un seul restaurant universitaire est ouvert midi (11h30 à 14h) et soir (18h30 à 20h) :

Restaurant Bullier - 39 Avenue Georges Bernanos 75005 Paris RER B Port Royal (accessible aux personnes en fauteuil).

✓ **Accompagnement**

Le CIDJ a développé le programme **HandiJeunes** destiné aux jeunes en situation de handicap. Une équipe de conseillers propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée, des méthodes et des outils adaptés.

www.cidj.com/handijeunes-aidez-les-jeunes-handicapes-a-etre-acteurs-de-leurs-choix/handijeunes-au-service-des-jeunes-et-des-familles



Sorbonne Université, Faculté de médecine - Faculté de sciences

www.sorbonne-universite.fr

5 Vie pratique

✓ Aides financières

Des aides financières sont octroyées aux étudiants, certaines d'entre elles au titre de leur handicap :

› Bourse sur critères sociaux, aide au mérite

Aides gérées par le CROUS. Un dossier social étudiant est à constituer. La démarche se fait entre le 15 janvier et le 31 mai auprès du CROUS de son académie. Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux mais des années de droits à bourse supplémentaires peuvent être accordées sous certaines conditions et notamment celles liées à la situation de handicap.

› Bourse GIVEKA

La fondation GIVEKA aide financièrement des étudiants de nationalité française ou suisse ayant subi un accident ou contracté une maladie et éprouvant des difficultés financières pour entamer ou poursuivre des études supérieures (accomplies en France ou à l'étranger). La bourse peut également être utilisée pour financer les frais médicaux ou les dépenses de santé. Contacter le service social du CROUS de votre académie.

› **Aide à la mobilité internationale** : Aide gérée par le service des relations internationales de votre établissement.

› **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les moins de 20 ans, allocation aux adultes handicapés (AAH), prestation de compensation du handicap (PCH), autorisation de prise en charge par le IDF Mobilités ou le Conseil départemental de certains frais de transport domicile-lieu d'études : aides gérées par la MDPH**

› **Aide à la compensation du handicap pour les étudiants en stage obligatoire** : gérée par l'AGEFIPH

www.agefiph.fr/Personne-handicapee/Compensation-du-handicap/Aides-a-la-compensation-du-handicap

› Aides au logement

■ La Caisse d'allocations familiales (CAF) verse, sous condition de ressources, deux types d'aides au logement qui ne sont pas cumulables :

* **Aide personnalisée au logement (APL)** : Elle est versée directement par la CAF au bailleur et concerne la location de logements conventionnés.

* **Allocation de logement à caractère social (ALS)** : L'ALS ne peut être versée que si le logement n'est pas conventionné.

■ Avance LOCA-PASS : C'est un prêt sans intérêt permettant à l'étudiant de financer le dépôt de garantie qui peut lui être réclamé lors de la location d'un logement.

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>



Sorbonne Université, Faculté de médecine - Faculté de sciences

www.sorbonne-universite.fr

6 Vie étudiante

✓ **Activités associatives et culturelles**

L'étudiant trouvera sur le campus matière à exercer ses talents culturels et artistiques, à en découvrir d'autres et à participer à la vie associative.

De nombreux ateliers d'expression artistique sont proposés dans les domaines suivants :

- arts plastiques : photographie (seul atelier non accessible aux étudiants en fauteuil), dessin/peinture, encadrement d'art, vitrail
- musique et chant : piano classique, orchestre, chant lyrique, musique médiévale, piano-jazz, saxophone, guitare, percussions brésiliennes, congas afro-cubaines, école de samba
- théâtre - danse : modern jazz, samba, danses de société.

L'étudiant peut être soutenu dans la réalisation de son projet culturel : pièce de théâtre, exposition photo, peinture... Il peut aussi adhérer à l'une des nombreuses associations présentes sur le campus dans le domaine culturel, humanitaire, sportif, voire en créer une nouvelle, aidé financièrement en cela par la Commission du Fonds de solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

✓ **Activités physiques et sportives**

Le département des activités physiques et sportives, en collaboration avec le Service Handicap Santé Étudiant, propose un ensemble d'activités physiques et sportives à destination des étudiants handicapés. Les créneaux proposés sont à effectifs réduits pour permettre un meilleur encadrement. De plus, bien que destinés aux étudiants handicapés, ils sont également ouverts aux autres étudiants afin que tous puissent pratiquer ensemble.

S'il s'avère que les horaires ne correspondent pas à l'emploi du temps des étudiants intéressés, ces derniers pourront accéder aux autres cours pour tous. Les enseignements intégrés leurs sont également ouverts.

L'ensemble de ces activités est gratuit. Un enseignant responsable handisport organise et coordonne toutes ces activités :

Véronique Patin- veronique.patin@upmc.fr

L'enseignant reste disponible pour des rendez-vous personnalisés afin d'informer et/ou d'accompagner les étudiants dans leur démarche d'inscription. L'étudiant devra fournir un certificat de non contre-indication à la pratique sportive.



Sorbonne Université, Faculté de médecine - Faculté de sciences

www.sorbonne-universite.fr

7 Solidarité et sensibilisation

Les missions définies dans la première Charte Université-Handicap, signée en 2007, puis reprise et enrichie en 2012, portent notamment sur la sensibilisation autour du handicap en direction de la communauté universitaire (enseignants et étudiants). Ainsi, ont été mises en œuvre diverses actions de sensibilisation telles que :

- table ronde et journée de sensibilisation dans le cadre de la campagne handivalide (startingblock) sur « handicap et vie étudiante : comment mieux impliquer les acteurs de la vie culturelle ? »
- journée de sensibilisation handisport ouverte à tous les étudiants de l'université
- unité d'Enseignement Handicitoyen (3 ECTS) ouverte chaque semestre (environ 20 étudiants par session) : développement des enseignements théoriques et pratiques pour la prise en compte du handicap dans la vie universitaire et la vie professionnelle - Intervention de membres de l'équipe du SHSE et d'experts externes sur les domaines des troubles psychiques et insertion professionnelle des personnes handicapées.
- Participation aux journées de formation des étudiants pilotes

Le SHSE participe également aux différentes manifestations organisées au sein de l'université. Il est essentiel que l'information pour les étudiants ou futurs étudiants handicapés soit intégrée au sein des actions menées pour tous les étudiants. Ainsi le SHSE a participé aux journées portes ouvertes, à l'atrium des métiers et à la Welcome Week (semaine d'accueil pour les nouveaux étudiants).

Les objectifs de l'information concernant l'accompagnement des étudiants handicapés pendant le suivi des enseignements ou au cours de l'insertion professionnelle sont de :

- tenter de limiter le frein existant afin d'encourager les élèves du secondaire à poursuivre des études supérieures en communiquant sur l'accompagnement des étudiants handicapés au sein de notre université
- accompagner les étudiants en situation de handicap à l'université qui n'ont pas connaissance des dispositifs existants et informer les personnels sur les dispositifs que le SHSE peut mettre en place pour accompagner ces étudiants
- communiquer auprès de tous les partenaires externes impliqués dans l'accompagnement des élèves, étudiants handicapés et au cours de leur insertion professionnelle.

8 Politique handicap

Un schéma directeur pluriannuel en matière de politique de handicap est défini par chaque établissement d'enseignement supérieur. Il présente les diverses actions mises en place, notamment les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

Le schéma directeur de l'université est actuellement en cours de définition.

Infos plus...

Site du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié aux étudiants handicapés :

www.handi-u.fr

À télécharger

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé

Accueil et accompagnement de l'étudiant handicapé

Livret de l'étudiant

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Office national d'information sur les enseignements et les professions
Publication de l'Onisep Ile-de-France
Directeur de la publication : George Asseraf
Délégué régional : Laurent Hugot
Déléguée régionale adjointe :
Virginie Cousin Douel
Chef de projet : Nathalie Vallet

Conception éditoriale :
Catherine Vassilieff, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation
Elka Parvanova, Responsable du service Handicap - Université Paris 8
Marie Coutant, Chargée de mission handicap - EHESS
Patrick Courilleau, Chargé de mission handicap - Université de Cergy-Pontoise
Emilie Cohen, Responsable du relais handicap - Université Paris Diderot
Ivan Botte, Chargé de mission handicap - Université Paris 3
Dominique Archambault, Chargé de mission handicap - Université Paris 8
Nathalie Vallet, Chargée du dossier handicap - Onisep Ile-de-France

Conception graphique : Sylvie Geoffray

Avril 2015 - Mise à jour Mars 2018

Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep Ile-de-France

